



« Presse libre » et propagande raciste au Rwanda

Kangura et « les 10 commandements du Hutu »

LE texte que nous présentons, publié en décembre, apporte un éclairage significatif sur les enjeux actuels de la crise rwandaise. La grande presse y a fait allusion : en janvier dernier, un député libéral belge rapproche son contenu de la « doctrine hitlérienne » (1) ; en avril, un journaliste français interroge le président Habyarimana, de passage à Paris, sur « ces articles ouvertement racistes » (2). Cependant le silence quasi général des médias et des milieux politiques français sur la situation du Rwanda, étonnant vu l'implication politique, financière et surtout militaire (3) de notre pays dans cette crise, contraste avec la richesse des informations et des débats dans l'opinion publique belge. Le document mérite donc ici quelques explications.

Le contexte : l'agression des Inkotanyi et la répression

Le lundi 1^{er} octobre 1990, plusieurs milliers de guérilleros, composés essentiellement de réfugiés tutsi de la deuxième génération vivant en Ouganda et appartenant pour la plupart à l'armée de ce pays pénètrent au nord-est du Rwanda et neutralisent le camp militaire de Gabiro. Ces opposants s'intitulent les inkotanyi, ce qui signifie couramment en kinyarwanda « les bagarreurs ». Les porte-parole de leur organisation politique, le FPR (Front patriotique rwandais), dont plu-

sieurs sont des opposants hutu en exil, déclarent lutter contre la dictature, la corruption et le système discriminatoire des quotas ethniques régnant au Rwanda. Trois jours après, 300 paras français et plus de 500 paras belges sont envoyés à Kigali pour des « raisons humanitaires », sans que les coopérants de ces deux pays (plus de 2 000 personnes) soient réellement menacés malgré le fantasme « libérien » parfois agité. Le 10 octobre, Gabiro est repris, avec l'appui décisif de 500 commandos zairois. Environ 4 000 réfugiés fuyant la répression affluent en Ouganda dans les jours suivants.

En outre, invoquant des fusillades toujours inexplicables qui ont éclaté autour des camps militaires de Kigali dans la nuit du 4 au 5 octobre (4), les autorités procèdent à des arrestations massives : les chiffres de 500, de 3 000, de 6 000 sont avancés successivement, jusqu'à ce que le ministre de la Justice parle en avril 1991 de 8 047 suspects appréhendés. Du 5 au 8 mai, 1 500 personnes sont regroupées dans le stade de Kigali. Les brutalités et les disparitions qui accompagnent ces ratissages, les représailles déclenchées contre les Tutsi dans certaines communes du Nord suscitent une vive émotion en Belgique : dès le 21 octobre, le retour des paras est décidé. Du 15 au 22 octobre, le Premier ministre, Wilfrid Martens, mène un véritable ballet diplomatique en Afrique de l'Est pour obtenir un arbitrage international, mais le maintien de la présence militaire française fait passer de Bruxelles à Paris le rôle-clef sur le plan international. Au début de 1991, une solution fondée sur un cessez-le-feu avec le FPR, qui reste implanté dans plusieurs secteurs du nord du pays, et sur le principe du retour des réfugiés s'ébauche dans un cadre régional à la suite des réunions de chefs d'État tenues en Tanzanie, au Burundi et au Zaïre (un cessez-le-feu est signé à Kinshasa le 29 mars 1991).

En décembre 1990, la phase proprement militaire a donc cédé le pas au débat idéologique et politique, aux marchandages internationaux, mais aussi à la répression policière. Des procès devant la Cour de sûreté de l'État de 1 566 « complices » des inkotanyi sont annoncés : les deux premiers, tenus en janvier 1991, visent 13 paysans du nord-est et 12 intellectuels (dont 4 Hutu) et débouchent, au terme d'une procédure expéditive, sur 8 condamnations à mort. Évoquant l'influence de Kangura, la Commission internationale des juristes observe le 15 février que « peu avant les procès un journal a publié un véritable appel à la haine raciale ».

(1) *Libre Belgique*, 28.1.1991.

(2) *Le Monde*, 25.4.1991.

(3) Depuis au moins mars 1991, les paras français patrouillent sur les routes du pays et notamment dans la région sensible du Ruhengeri.

(4) Selon *RFI* (5.10.1991), « les rebelles entrés dans Kigali pendant la nuit se sont

affrontés à l'armée rwandaise pendant cinq heures ». Selon *Le Soir* (9.10.1991), « à Kigali on s'interroge de plus en plus sur l'existence véritable de ces commandos rebelles... Panique communicative de soldats manquant de sang-froid ou opération d'intoxication décidée par le régime ? » Ces tirs n'ont fait apparemment aucun mort ni blessé !

Kangura : d'un « Réveil » à l'autre dans la nouvelle presse rwandaise

Kangura (« Réveille-le ! ») a pris le relai de Kanguka (« Réveille-toi ! ») en mai 1990. Un épisode dans l'histoire du petit journalisme indépendant qui a fleuri au Rwanda depuis deux ans, aux côtés des très officiels Imvaho et La Relève et du vénérable Kinyamateka, le journal catholique qui avait porté la révolution de 1959 sur les fonts baptismaux. Malgré des côtés rocambolesques, l'affaire révèle la tension qui monte dans l'opinion publique rwandaise à la veille des événements d'octobre. En mars 1990, un journaliste de Kanguka, François-Xavier Hangimana, et Félicien Semusambi, rédacteur en chef de Umu-ranga, sont condamnés à des peines de prison pour avoir dénoncé les détournements financiers de certains puissants du régime au moment où une famine grave contraignait à l'exil des milliers de paysans de la préfecture de Gikongoro. Le père André Sibomana lui-même, directeur de Kinyamateka, est inculpé (5).

Kanguka avait été lancé en 1989 par un homme d'affaires tutsi, un négociant en hydrocarbures proche du Président, Valens Kajeguhakwa. À côté de faits divers et de nouvelles sportives ou culturelles, certains articles s'interrogeaient sur le fossé qui se creusait entre riches et pauvres, une question sociale qui éclipsait de plus en plus le discours officiel ressassé sur le clivage entre Hutu et Tutsi. Le sort des « 225 000 réfugiés » (6), les activités commerciales des fonctionnaires, l'échec de nombreux « projets », la fuite des devises où était impliqué par exemple un beau-frère du Président... autant de sujets évoqués dans ce bimensuel entre janvier et mai 1990 (7). En mai 1990, la Sûreté fait obstacle à sa diffusion, interdit aux imprimeurs de travailler pour cet organe et place de fait Kajeguhakwa sous résidence surveillée. Kanguka s'arrête avec le numéro 41.

Comme par enchantement, un périodique de format identique et de style apparemment semblable, intitulé Kangura, sort le même mois sous la direction d'un transfuge de Kanguka, un certain Hassan Ngeze, de Gisenyi (la préfecture d'origine du groupe politique dirigeant). Il désigne immédiatement le bouc émissaire des difficultés du pays : « 70 % des riches sont tutsi » (8). Dans la même veine, Kajeguhakwa est accusé de se lier au « réseau international de dénigrement du Rwanda ».

En juillet, la Cour de sûreté de l'État fait arrêter Vincent Rwabukwisi, le rédacteur en chef de Kanguka, et Hassan Ngeze, son homologue de Kangura. Le premier est accusé d'avoir rencontré à Nairobi l'ancien roi Kigeri V et de comploter avec des réfugiés. Le second est

(5) Voir Amnesty International, *République du Rwanda. Recrudescence des arrestations et des procès en 1990 pour supprimer les droits fondamentaux*, octobre 1990.

(6) En fait 1,5 à 2 millions.

(7) Notamment dans les nos 31, 34, 39 et 40.

(8) N° 3, juin 1990.

accusé d'inciter à la haine raciale. Un coup à gauche, un coup à droite : équilibrisme politique ou lutte d'influences au sein du régime ? Les deux journalistes sont pris en charge par Amnesty International. Il faut attendre le 22 octobre pour que la Cour tranche leur cas. Entretiens, Valens Kajeguhakwa avait fui en Ouganda (en septembre) et les inkotanyi avaient attaqué. Rwabukwisi est condamné à 15 ans de prison. Il y est toujours à cette date.

Hassan Ngeze, lui, est relaxé. Après une interruption de quatre mois, Kangura reparait en novembre 1990. Dans ce numéro 4 du « bimensuel indépendant », Hassan Ngeze se pose en martyr et en prophète : victime d'inconscients ou de traîtres qui n'avaient pas, comme lui, prédit l'agression tutsi, il sera celui qui « parle vrai » sur les différences ethniques.

L'enjeu politique : démocratisation ou idéologie raciale

Le texte qui suit, publié dans le numéro 6 de décembre 1990 comme un « appel de Bahutu qui sont à l'étranger » est en fait la meilleure expression de l'idéologie de Kangura. D'ailleurs, la rédaction invite les lecteurs à s'en imprégner et dénoncera vivement Marie-France Cros, journaliste de la Libre Belgique, comme une « complice des inkotanyi » (leur « pistolet » !) pour avoir stigmatisé, en janvier 1991, l'orientation raciste de cet appel dans son journal et sur les ondes de la Deutsche Welle, très écoutée à Kigali. Les critiques de députés libéraux de Bruxelles sont rangées au rayon d'« un extrémisme franc-maçonnique... sadique et irréductible » (9).

L'objectif affiché — défendre « les acquis de la Révolution de 1959 et ceux de la Révolution culturelle (10) de 1973 » — couvre mal un retour aux discours les plus sommaires du début des années soixante. Les inkotanyi, assimilés aux inyenzi (les « cancrelats », surnom donné aux opposants tutsi à cette époque), sont décrits comme l'avant-garde d'un projet « d'assujettissement de tous les Africains ». Ne porteraient-ils pas des « croix gammées sur leur corps » (11) ?

Hassan Ngeze fait grand cas d'un prétendu « plan de colonisation tutsi au Kivu et en région centrale de l'Afrique » auquel « l'appel » serait censé répondre. Lui-même en a publié une « copie » (12) dans le

(9) *Kangura*, nos 8 et 9 de janvier 1991.

(10) Euphémisme pompeux pour désigner la vague de persécution des écoliers et des fonctionnaires tutsi de 1973 qui précéda le coup d'État de Juvénal Habyarimana et déclencha une nouvelle vague de réfugiés (voir à ce sujet C. Vidal, « Situations ethniques au Rwanda », dans J.-L. Amselle & E. M'Bokolo (éds), *Au cœur de l'ethnie*, Paris, La Découverte, 1985, pp. 167-184).

(11) N° 6, p. 15 et n° 8, p. 41. Radio-Kigali reprit cette « information »...

(12) « Certifiée conforme » — par qui ? — « à l'original (sauf modification du style gauche) » — rédigé par qui, où, en quelle langue ? —, à « Mweso, 31st March 1980-midnight » (sic) ! Un beau bricolage pour amateurs de la critique des documents !

numéro 4 de Kangura. La « découverte » de ce « plan » au Nord-Kivu en « août 1962 », renvoie aux affrontements entre autochtones bahunde et immigrés tutsi suscités dans cette région par la loi congolaise d'avril 1962 qui divisait le Kivu en deux nouvelles provinces (13). En fait, sa véritable émergence dans les rumeurs politiques du Zaïre et du Rwanda date du début des années quatre-vingt : d'un côté, les rivalités ethniques dans le Kivu et en particulier l'hostilité à la puissance politico-foncière de Bisengimana, Rwandais d'origine et directeur de cabinet de Mobutu ; de l'autre, le jeu d'extrémistes hutu dont un complot est déjoué à Kigali en mai 1980 (14). Ce « plan » à éclipse, qui refait surface à chaque période de tension, a tous les traits d'un tract de provocation et beaucoup pensent qu'il a été concocté par des officines de Sûreté, zaïroises ou rwandaises. Une sorte de nouveau « Protocole des sages de Sion » pour les « Hamites » !

Les invectives haineuses de « l'appel » et des « dix commandements » qui le concluent, jouant de toutes les passions que peuvent allumer les allusions à l'argent et aux femmes, s'inscrivent donc dans le contexte de toutes les livraisons de Kangura. Cet organe cherche à réveiller l'idéologie intégriste hutu fondatrice du régime : la « pure démocratie » du « peuple majoritaire » (rubanda nyamwinshi) imposant durablement sa loi à la « minorité des féodaux tutsi ». Cette confusion socio-raciale systématique qui permet d'affirmer que la question a été réglée démocratiquement depuis trente ans, sans qu'il soit besoin de réconciliation ni de garanties de non-discrimination, entraîne la défense hargneuse du système des mentions « ethniques » sur les cartes d'identité (dont l'abolition a pourtant été annoncée par le Président le 13 novembre 1990) et du schéma gobinien des trois races (pygmées, bantous et « nilotes ») dont les invasions successives rendraient compte de toute l'histoire rwandaise.

Pourtant, l'opinion rwandaise a évolué depuis les lendemains de l'indépendance et une nouvelle génération intellectuelle a mûri. Les mythes raciaux entretenus dans le discours de « l'animation » politique n'inspirent plus ceux qui font bouger ce pays sur le plan social et politique. Un courant démocratique s'est exprimé dans la presse, dans les milieux d'affaires, dans une lettre ouverte des 33 intellectuels de toutes origines ethniques et régionales en août 1990 (15) et jusque dans le projet de Charte politique nationale élaboré par la très officielle « Commission de synthèse ». Quand celle-ci écrit que « depuis plus d'un millénaire les Rwandais forment un peuple-nation » (16), Kangura lui

(13) Voir : R. Lemarchand, *Rwanda and Burundi*, New York, Praeger, 1970, pp. 210-211 ; C. Young, *Introduction à la politique congolaise*. Kinshasa, 1968, pp. 329-348.

(14) Ironie du sort : l'un d'eux, Théoneste Lizinde, en prison à Ruhengeri depuis

cette époque, a été libéré le 23 janvier dernier par le raid du FPR sur cette ville.

(15) *Umuranga*, septembre 1990, pp. 25-29.

(16) *La Relève*, n° 154, 28.12.1990, p. 2.

objecte qu'il « ne faut pas changer notre histoire », caractérisée par « trois ethnies bien distinctes » (17).

Les ambiguïtés du rapport de Kangura avec le pouvoir de Kigali

Hassan Ngeze feint d'exprimer le vœu du « peuple majoritaire ». Pourtant, malgré les passions réveillées par la guerre civile, il ne semble pas qu'en dehors des zones de combat, où des militants de choc ont pu susciter des représailles, la masse des paysans se soit prêtée à la chasse aux Tutsi réclamée par le courant extrémiste représenté par Kangura. Nous sommes donc en présence de grandes manœuvres politiques où cet organe joue un rôle particulièrement ambigu. Certes, La Relève, dans son numéro 153 (21-27 décembre 1990) déplorait la « diffusion d'un tract » qui « n'honore pas la presse nationale... et attise la haine entre compatriotes ». Néanmoins d'autres indices sont inquiétants. Les liens de Kangura avec la Sûreté sont affichés : depuis novembre, ses numéros sont remplis d'invitations à la répression, de dénonciations des « complices » (imbyitso) des rebelles, de listes de suspects communiquées par certaines autorités (41 commerçants de Kigali, tutsi ou hutu du centre du pays en décembre), d'appels à la délation (18). Le langage tenu en kinyarwanda à Radio-Kigali est de la même veine dénonciatrice contre « les féodaux ». Le Livre blanc publié par le gouvernement en janvier 1991 reprend (p. 37) le cliché du plan de « domination internationale tutsi ».

Et surtout, on a pu observer que tous les responsables dénoncés comme des gens peu fiables (19) dans le même numéro que celui contenant les « dix commandements » ont effectivement été écartés de leurs fonctions, notamment lors du remaniement gouvernemental de février 1991 : les ministres de la Justice (T. Mujyanama), de l'Intérieur (J.M. Mugemana), de la Fonction publique (F. Habiyakare) ont été remplacés ; le ministre chargé des Relations institutionnelles (tenu par A. Ntashamaje, un Tutsi) a été supprimé, la direction de l'Orinfor (Office d'information officiel) changée, le Secrétaire général du parti officiel MRND (B. Habimana) a été marginalisé, le Procureur de Kigali, Alphonse Nkubito, tête de turc de Kangura pour avoir inculpé Hassan Ngeze en juillet 1990 et dénoncé pour sa mollesse dans le tri des suspects en octobre, a été muté à Nyabisindu. En avril 1991, un journal satirique a pu écrire que le remaniement a été le produit d'un « arrêté journalistique » dû à « la requête du bimensuel Kangura (20) ».

(17) N° 4, nov. 1990, p. 20-21.

(18) Notamment dans nos 7 de décembre 1990 et 8 de janvier 1991, en pleine période des procès.

(19) *Abigira nyoni nyinshi*, « des gens qui jouent aux innocents ». Voir leur liste dans l'éditorial, n° 6, p. 2-4.

(20) *Libertés d'Afrique*, p. 4.

Les éloges du président Habyarimana peuvent être mis au compte de la flagornerie, au même titre que ceux adressés aux héros de la révolution rwandaise ou aux chefs d'État amis (Hosni Moubarak et François Mitterrand) dont les photos ornent les couvertures de dernière page (21). On peut néanmoins s'interroger sur le jeu établi aujourd'hui entre les extrémistes, présents notamment dans l'armée et la police, et le Président. Tout en se présentant comme un arbitre modérateur, respectueux de la liberté de la presse, celui-ci semble bel et bien adopter la ligne dure de Kangura. Cette surenchère ethniste n'est-elle pas plus que jamais nécessaire pour une nomenclature contestée non seulement par les réfugiés tutsi, mais surtout par une opinion publique intérieure peu disposée à oublier les abus du régime ?

Jean-Pierre Chrétien

Paris, avril 1991

(21) Celle de François Mitterrand a les honneurs du numéro 6 qui nous occupe ici, avec en dédicace : « les vrais amis sont reconnus dans les difficultés » !

Abahutu baba mu mahanga barasaba Abahutu bose kurushaho kunga ubumwe

Abahutu baba mu mahanga barasaba Abahutu bose kurushaho kunga ubumwe banabasaba kuba maso kugira ngo Inkotanyi n'ibytso byazo zitazabatsamba zikanaburizamo ibyiza bya Revolisiyo ya 1959 n'ibya Revolisiyo muvugururamuco yo muri 1973. Dore uko babyivugira mu rurimi rwi'igifaransa. Mwisomere mamwe mushishoze (1).

Appel à la conscience des bahutu

Introduction

En octobre 1990, le Rwanda a été l'objet d'une attaque extérieure montée par les extrémistes Batutsi appuyés par l'Armée Ougandaise.

Ces agresseurs, comptant sur :

— l'action des éléments infiltrés dans le pays et la complicité des Batutsi de l'intérieur ;

— la faiblesse numérique de notre armée nationale et

— l'appui inconditionnel de l'armée ougandaise, en majorité tutsi. espéraient conquérir le pays et installer leur régime féodo-monarchique en quelques jours.

Fort heureusement, le Rwanda a pu faire face à cette guerre et repousser l'agresseur grâce à la cohésion du peuple rwandais et spécialement de la majorité Hutu et grâce à la détermination des Forces Armées Rwandaises. Mais la menace n'est pas écartée pour autant. L'ennemi est toujours là, parmi nous, et n'attend que le moment propice pour tenter encore de nous liquider.

Dès lors, Bahutu, où que vous soyez, réveillez-vous, soyez fermes et vigilants. Prenez toutes les mesures nécessaires pour dissuader l'ennemi d'une nouvelle agression.

(1) « Les Bahutu qui sont à l'étranger demandent à tous les Bahutu de renforcer leur union et leur demandent d'être vigilants pour que les Inkotanyi et leurs complices ne les exterminent pas et ne leur arrachent pas

les acquis de la Révolution de 1959 et ceux de la Révolution culturelle de 1973. Voici ce qu'ils disent en français. Lisez vous-mêmes avec attention. »

L'ambition des Batutsi

Les Batutsi sont des assoiffés de sang et de pouvoir qui veulent imposer leur hégémonie au Peuple Rwandais par le canon et le fusil.

En réalité, depuis longtemps, les Batutsi n'ont cessé de développer une idéologie tutsi de DOMINATION des Bahutu. Rappelez-vous, le 17 mai 1958, douze chefs Batutsi et grands clients féodaux du Mwami rédigèrent un document comportant des idées suivantes : « ... *les relations entre nous (Tutsi) et eux (Hutu) ont été de tout temps et jusqu'à présent basées sur le servage, il n'y a donc entre eux et nous aucun fondement de fraternité... Puisque nos rois ont conquis les pays des Hutu en tuant leurs monarques et ont ainsi asservi les Hutu, comment ceux-ci peuvent-ils être nos frères ?* »

Rappelez-vous également ! Au début de novembre 1959, les Batutsi ont provoqué les massacres interethniques en voulant éliminer l'élite hutu qui revendiquait la démocratie et la justice en faveur de la masse des Bahutu jusqu'alors écrasés par le pouvoir féodal minoritaire des Batutsi.

Depuis la révolution sociale de 1959, pas un seul jour les Batutsi n'ont lâché l'idée de reconquérir le pouvoir au Rwanda et exterminer les intellectuels et dominer les agriculteurs Bahutu. Ils n'ont cessé d'enseigner à leurs enfants et de communiquer dans leurs différentes réunions que « *Umuhutu ni umwanzi w'umututsi, ko nawe agomba kumwanga no kumuhiga aho ari hose* ». (Les Batutsi disent que le Muhutu est le seul ennemi du mututsi et celui-ci doit le haïr et le traquer partout où il est).

On ne peut pas douter de ce que la guerre déclenchée en octobre 1990 contre le Rwanda soit destinée à réaliser ce que les Batutsi avaient tenté par le terrorisme et la guérilla de 1962 à 1967, en harcelant la population intérieure hutu par des attaques nocturnes des « INYENZI ». Ceux qui sont suffisamment informés sur l'histoire sociale et politique du Rwanda le savent très bien : le rêve permanent des Batutsi est de renverser les institutions républicaines dont ils se refusent à reconnaître la légitimité et de réinstaurer le pouvoir minoritaire et féodal des Batutsi.

Ayant été mis en échec par le peuple Hutu et son armée, les Batutsi ont commencé la mise en œuvre d'un plan machiavélique déjà conçu depuis 1962 (**le plan de la colonisation tutsi au Kivu et région centrale de l'Afrique** découvert à Nyamitaba (Zaïre) le 6 août 1962) en vue de la reconquête du pouvoir dans la région de l'Afrique centrale.

Ce plan n'a-t-il pas déjà porté ses fruits au Burundi depuis 1986 avec le renversement du gouvernement Hutu et en Ouganda depuis 1986 avec l'avènement du Hima Yoweri Museveni ? Le Zaïre, le Kenya, et la Tanzanie ne sont pas épargnés !

La mise en application du plan tutsi au Rwanda

Pendant que les autorités rwandaises forçaient les Bahutu à se réconcilier avec les Batutsi, ces derniers en ont profité pour exécuter leur plan.

a) Les Batutsi ont mis tous les moyens en œuvre pour disloquer la cohésion de Bahutu, en les montant les uns contre les autres, en accentuant les divisions régionales et ethniques et les oppositions entre les dif-

férentes couches de la population. Leur objectif est précis : **créer un mécontentement généralisé à tous les niveaux**. Ils s'expriment en ces termes : « *Dukore ukodu-shoboze kugira ngo Abahutu bakomezze baryane* » (Faisons de notre mieux pour mieux attiser les antagonismes entre les Bahutu).

b) Se référant au plan de 1962 ci-haut cité, les Batutsi se sont servis (*sic*) de deux armes qu'ils prétendent être efficaces contre les Bahutu : l'argent et les femmes Batutsikazi.

1. L'argent

Les Batutsi ont malhonnêtement utilisé de l'argent pour créer ou se hisser à la direction des entreprises où les Bahutu ont investi leur argent et où les hautes autorités ont investi abusivement l'argent de l'État. Ainsi les Batutsi s'assuraient la protection des autorités en général et hutu en particulier. Regardez ERP, CORWACO, SORWATOM, SOBOLIRWA, SOFAT, DANIMO, RWANDA-FOAM, NIDI-EMO, BACAR, etc.

2. Les Batutsikazi

Les Batutsi ont vendu leurs femmes et leurs filles aux hauts responsables Bahutu. Un plan de marier les Batutsikazi aux intellectuels Bahutu potentiellement responsables de la gestion du pays a été mis en œuvre, ce qui a permis de placer dès à l'avance **des espions incontournables** dans les milieux hutu les plus influents. La contre-partie que payent ces Bahutu est :

— l'arrangement des dossiers de nomination dans l'administration centrale ;

— l'accord des licences spéciales d'importation ;

— la livraison des secrets à l'ennemi, etc.

c) Les Batutsi se sont acharnés à gommer la conscience des Bahutu à telle enseigne que tout muhutu qui remarquait les manœuvres diaboliques des Batutsi était démis d'office et sans préavis de ses fonctions et même jeté en prison. La guerre d'octobre 1990 contre le Rwanda n'était que la phase finale de l'application du plan de colonisation tutsi au Rwanda.

A la conscience des Bahutu !

Bahutu, c'est plus que jamais le moment de nous réveiller, d'approfondir la réflexion et de prendre conscience d'une nouvelle idéologie, l'idéologie des Bahutu, qui plonge ses racines dans la révolution sociale de 1959 et qui consiste à défendre jalousement les acquis de cette révolution et ceux du référendum du 25 septembre 1961.

Jamais, au grand jamais, le peuple rwandais n'acceptera une marche arrière de l'histoire ramenant les Bahutu aux corvées et à l'asservissement des Batutsi !

Plus jamais, nous n'accepterons le retour du Mwami et plus jamais Kalinga ne résonnera sur le territoire du Rwanda !

A tout moment, les Bahutu doivent être prêts à se défendre contre

ces fléaux et contre toutes les personnes et tous les États qui nourrissent l'idée de les réinstaller au Rwanda.

C'est pourquoi les Bahutu du Rwanda ne doivent pas être forcés à la réconciliation à sens unique avec les Batutsi qui, eux, sont obnubilés par la reconquête du pouvoir perdu et l'asservissement des Bahutu. Dès lors, tout Muhutu du Rwanda doit être informé sur la menace qui pèse sur lui et ses descendants.

L'histoire du Rwanda, la révolution sociale de 1959, le référendum de 1961, doivent être gardés en mémoire et enseignés **dès à présent** à tous les Rwandais, à toutes les générations présentes et futures.

Notre vie politique doit se baser sur des principes démocratiques, sur la gestion de la chose publique par la majorité électorale et non sur les principes d'égalité entre Hutu et Tutsi, ou sur le principe des quotas ethniques.

Les Bahutu doivent cesser d'avoir pitié des Batutsi !

Que certains Bahutu qui, jouissant des acquis de la révolution de 1959, ont oublié la menace qui pèse sur eux cessent d'être naïfs et inactifs et participent à la diffusion de cette idéologie.

Qu'on ne s'y trompe pas ! Le développement économique, social, politique et culturel du Rwanda ne peut être atteint que si les Bahutu, majorité de la population rwandaise à 85 %, jouissent du droit à la vie, à la tranquillité, à l'éducation de leurs enfants, à la gestion des fruits de leur travail et à toutes les libertés démocratiques.

Voici les 10 commandements

1. Tout Muhutu doit savoir que Umututsikazi où qu'elle soit, travaille à la solde de son ethnie tutsi. Par conséquent, est traître tout Muhutu (2) :

- qui épouse une mututsikazi ;
- qui fait d'une Umututsikazi sa concubine ;
- qui fait d'une Umututsikazi sa secrétaire ou sa protégée.

2. Tout Muhutu doit savoir que nos filles Bahutukazi sont plus dignes et plus consciencieuses dans leur rôle de femme ; d'épouse et de mère de famille. Ne sont-elles pas jolies, bonnes secrétaires et plus honnêtes !

3. Bahutukazi, soyez vigilantes et ramenez vos maris, vos frères et vos fils à la raison.

4. Tout Muhutu doit savoir que tout Mututsi est malhonnête dans les affaires. Il ne vise que la suprématie de son ethnie. « **RIZABARA UWARIRAYE** » (3).

Par conséquent, est traître tout Muhutu :

(2) Muhutu, Mututsi : sg. - un Hutu, un Tutsi

Bahutu, Batutsi : plur. - les Hutu, les Tutsi
Mututsikazi, Bahutukazi... suffixe féminin -
Une fille tutsi, des filles hutu...

(3) Diction : « Celui qui racontera la nuit, c'est celui qui l'a vécue », c.à.d. on parle d'expérience.

- qui fait alliance avec les Batutsi dans ses affaires ;
- qui investit son argent ou l'argent de l'État dans une entreprise d'un Mututsi ;
- qui prête ou emprunte de l'argent à un Mututsi ;
- qui accorde aux Batutsi des faveurs dans les affaires (l'octroi des licences d'importation, des prêts bancaires, des parcelles de construction, des marchés publics...).

5. Les postes stratégiques tant politiques, administratifs, économiques, militaires et de sécurité doivent être confiés aux Bahutu.

6. Le secteur de l'Enseignement (élèves, étudiants, enseignants) doit être majoritairement Hutu.

7. Les Forces Armées Rwandaises doivent être exclusivement Hutu. L'expérience de la guerre d'octobre 1990 nous l'enseigne. Aucun militaire ne doit épouser une Mututsikazi.

8. Les Bahutu doivent cesser d'avoir pitié des Batutsi.

9. Les Bahutu, où qu'ils soient, doivent être unis, solidaires et préoccupés du sort de leurs frères Bahutu.

— Les Bahutu de l'intérieur et de l'extérieur du Rwanda doivent rechercher constamment des amis et des alliés pour la Cause Hutu, à commencer par leurs frères bantous.

— Ils doivent constamment contrecarrer la propagande tutsi.

— Les Bahutu doivent être fermes et vigilants contre leur ennemi commun tutsi.

10. La Révolution Sociale de 1959, le Referendum de 1961, et l'Idéologie Hutu, doivent être enseignés à tout Muhutu et à tous les niveaux. Tout Muhutu doit diffuser largement la présente idéologie.

Est traître tout Muhutu qui persécutera son frère Muhutu pour avoir lui, diffusé et enseigné cette idéologie.

Texte non signé (4).

Kangura, bimensuel indépendant, n° 6, Gisenyi, déc. 1990, p. 6-8.

(4) La forme du texte (italiques, capitales, caractères gras), importante dans ce type de presse, a été respectée.